



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 avril 2022

**Objet de la délibération**

**ADMISSION EN NON VALEURS : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Le vingt-huit avril deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt et un avril deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT .

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Joël TRÉCANT à Yves GUYOT , André HARTEREAU à Frédéric TOUSSAINT , Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF , Martine JOURDAIN à Valérie MAHÉ , Stéphane LOHÉZIC à Michèle DOLLÉ , Yves DOUAY à Pascal LE LIBOUX , Christian LE BOULAIRE à Michèle LE BAIL , Guillaume KERRIC à Gwendal HENRY .

**Absent(s) :**

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Philippe PERRONNO désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2022.04.017**

**ADMISSION EN NON VALEURS : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**Rapporteur : Pascal LE LIBOUX**

Le Comptable Public d'Hennebont sollicite l'admission en non-valeur pour un dossier ayant fait l'objet d'un jugement pour rétablissement personnel. Ce dossier concerne 1 personne pour un montant de 1 361.75 € pour les années et les prestations suivantes :

Années d'origine	Montants
2018	834.35 €
2019	527.40 €
<b>Total</b>	<b>1 361.75 €</b>

Prestations concernées	Montants
Restauration scolaire	1 101.38 €
Garderie	260.37 €
<b>Total</b>	<b>1 361.75 €</b>

Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 créances éteintes.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la demande présentée par le Comptable Public d'Hennebont,  
**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 4 avril 2022,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 11 avril 2022,  
**Vu** le rapport présenté en séance,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ **ADMET** en non-valeur les sommes évoquées ci-dessus.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
La Maire,

**Michèle DOLLÉ**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 02/05/2022

Reçu en préfecture le 02/05/2022

Affiché le

ID : 056-21560834-20220502-D202204017-DE